Commission scolaire
des Patriotes

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

LE 31 AOÛT 2016

LES LENDEMAINS DU CONSEIL

VOLUME 16, NUMÉRO 1

Faits saillants de la séance en ajournement du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes, tenue le mardi 30 août 2016.
Seul le procès-verbal officiel fait foi des décisions prises par le Conseil.

— Le Conseil a résolu d'entamer le processus de révision du Plan stratégique de la commission scolaire par la nomination des membres d'un comité de travail.

La composition du comité est la suivante :

» la présidente du Conseil des commissaires;

» le vice-président du Conseil des commissaires;

» un commissaire-parent;

» deux commissaires;

» le directeur général (ou un membre de la Direction générale);

» la coordonnatrice aux communications.

Ce comité de travail aura pour mandat de procéder aux actions suivantes :

» adopter le plan de communication proposé par le Comité de développement organisationnel;

» adopter le processus et les objets de consultation proposés par le Comité de développement organisationnel;

» déléguer au moins une personne pour chacune des rencontres de consultation (groupes de discussion);

» informer régulièrement le Conseil des commissaires de l'évolution des travaux de réalisation;

» faire ses recommandations au Conseil des commissaires quant à l'adoption du Plan d'engagement vers la réussite.

— Le Conseil a mandaté la présidente afin qu'elle signe une version amendée de la « Fiche de déclaration du dirigeant de l'organisme » qui atteste la fiabilité des données et des contrôles en gestion contractuelle conformément aux exigences de la *Directive concernant la reddition de comptes en gestion contractuelle des organismes publics*.

— Le Conseil a résolu de présenter les demandes d'ajout d'espace suivantes :

Pour le territoire de Contrecoeur et de Verchères :

» Agrandir à Contrecœur l'école des Cœurs-Vaillants pour la porter à une capacité de 3-18-0-2 soit 3 locaux de classes du préscolaire, 18 locaux de classe du primaire, 1 gymnase à deux plateaux, 2 locaux de service de garde et tous les autres locaux de service requis pour une école de ce type;

» Agrandir à Verchères l'école Ludger-Duvernay pour la porter à une capacité de 4-24-0-2 soit 4 locaux de classes du préscolaire, 24 locaux de classe du primaire, 1 gymnase à deux plateaux, 2 locaux de service de garde et tous les autres locaux de service requis pour une école de ce type.

Pour le territoire de Mont-Saint-Hilaire, d'Otterburn Park, de McMasterville, de Beloeil et de Saint-Jean-Baptiste :

» Une demande pour construire une école à Mont-Saint-Hilaire d'une capacité de 2-12-0-1, soit 2 locaux de classes du préscolaire, 12 locaux de classe du primaire, 1 gymnase à un plateau, 1 local de service de garde et tous les autres locaux de service requis pour une école de ce type.

Nous vous souhaitons une bonne année scolaire 2016-2017.

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

Mardi 6 septembre 2016, à 19 h

1216, rue Lionel-H.-Grisé, Saint-Bruno-de-Montarville

ÉQUIPE DE RÉDACTION :

LISE CARPENTIER

CATHERINE HOUPERT